



Pour des salaires plus justes !

Nous toutes et tous, employé-e-s de la SSR aimant notre métier et attaché-e-s aux valeurs du service public, constatons que le système salarial de la SSR produit

- des inégalités au sein des équipes, notamment liées à l'âge et au genre
- une stagnation des salaires qui génère frustration et démotivation à l'heure où notre direction attend de nous des efforts particuliers pour faire face aux défis du numérique
- une durée de la progression salariale insensée, qui peut atteindre 25 à 35 ans, sans aucune garantie de toucher son salaire de référence avant un départ en retraite
- des départs de jeunes collègues qui jettent l'éponge faute de perspectives

Cela ne peut plus durer !

A l'occasion de la renégociation de la Convention Collective de Travail (CCT) de la SSR, nous demandons au SSM, partenaire social signataire, de porter, avec notre soutien, notre revendication d'une amélioration sensible du système salarial.

Nous ne demandons pas plus d'argent, mais un système régulé qui garantit une répartition plus juste et transparente de la masse salariale et respecte l'égalité entre femmes et hommes, jeunes et moins jeunes.

Nous voulons la réintroduction de règles dans la progression salariale afin de réduire les inégalités et disposer d'un droit clair dans le domaine du salaire.

Notre revendication est légitime car nous proposons d'améliorer la gestion financière de la principale ressource du service public audiovisuel : son personnel.

C'est pourquoi nous ne nous laisserons pas décourager par les mauvaises nouvelles financières et les nouvelles coupes budgétaires. Au contraire, c'est le moment d'agir et notre direction ne doit pas craindre les réformes.

Notre revendication est conforme à la responsabilité qui incombe à la SSR, en tant qu'entreprise financée par l'argent public, de s'appuyer sur une prévisibilité financière à long terme de la masse salariale. Pour ce faire, nous sommes prêts à renoncer aux primes afin de financer un système plus juste.

Nous mandatons le SSM pour faire des propositions concrètes de régulation salariale qui laissent une marge de manœuvre à la SSR en tant qu'entreprise, tout en nous garantissant un droit qui est aujourd'hui inexistant, ce qui nuit gravement à l'avenir du service public.

nom	prénom	unité d'entreprise

Retourner par courriel à info@ssm-site.ch ou par poste à SSM, Zentralsekretariat, Birmensdorferstrasse 65, 8004 Zürich